RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE BROZE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

04-04-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAGASSE Patrick, Maire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du onze avril deux mille vingt-cinq.

Président : Patrick LAGASSE **Secrétaire de séance** : Jacques AUDIBERT
Membres présents : AUDIBERT Jacques. CALMET David. LAGASSE Patrick. POUX Christian. ROUQUIE Claude. TOSQUES Jean-Claude. TRENTAZ Serge.
Membres absents excusés : BAYLE Annette. BERCIER Sarah. CAYRE André.
Procuration : VEIGA DELMAS Sonia à LAGASSE Patrick

Nombre de membres		
Afférent au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8

Le quorum est atteint.

Objet : Vote du Budget unique 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les chiffres prévisionnels pour l'élaboration du budget unique de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le vote du budget unique de l'année 2025 :

- ✓ **Section de fonctionnement équilibrée à : 124 169.12 €**
- ✓ **Section d'investissement équilibrée à : 141 718.30 €**

Ainsi fait et délibéré à Broze, les jour, mois et an que-dessus.

Le secrétaire de séance,
AUDIBERT Jacques

Le Maire
LAGASSE Patrick

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien http://www.telerecours.fr

04-04-2025